



RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À toutes les personnes intéressées par la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble sis à l'adresse suivante :

- 2150, Principale

Avis est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique, que les membres du conseil municipal statueront sur la demande ainsi présentée lors de la séance ordinaire qui se tiendra le :

Mardi 8 juillet 2025, à 19 h, au 1250, rue Principale

1. Identification du site concerné :

Lot numéro : 6 385 724

Adresse civique : 2150, rue Principale

Demande: C-2025-01122

- Règlement de zonage numéro 529, article 11.2

Nature et objet : Une bande gazonnée ou végétalisée de 0,44 m de largeur sépare le bâtiment principal de toute aire de stationnement au lieu de 1,5 m.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Saint-Zotique, ce 19^e jour du mois de juin 2025.

Me Julie Paradis, greffière

Directrice du greffe et des affaires juridiques